

facebook.com/groups/parispourtous/ - facebook.com/FreeWheelsParis/

pétition : www.change.org/p/free-wheels-pour-que-les-voitures-anciennes-puissent-circuler-a-paris-apres-le-1er-juillet-2016



Les Bannies deviennent la **Fédération Française des Automobilistes Citoyens**

Communiqué du 21 juin 2016

Face aux mesures prises par nos élus pour réglementer la circulation des citoyens avec leur véhicule particulier en fonction de l'âge de ce dernier, des citoyens attachés aux principes d'égalité, liberté, fraternité et à celui d'une écologie constructive, ont décidé de s'unir en créant le 21 juin 2016 la **Fédération française des automobilistes citoyens**.

Issue des groupes Facebook "[Les Bannies du 1er juillet](#)" et "[Parispourtous](#)", regroupant à eux deux plus de 10 000 personnes, et forte du soutien d'une pétition lancée sur change.org atteignant 20 000 soutiens, la **FFAC** poursuit un seul objectif clair et simple : **permettre à tout citoyen, usager de la route, de circuler librement sur tout le territoire national avec le véhicule homologué dont il est propriétaire, sans interdiction ni restriction d'aucune sorte, en opposition totale aux politiques actuellement mises en place par les Pouvoirs publics, et notamment au 1er juillet 2016 par la Ville de Paris, puis par 22 villes et agglomérations françaises.**

Elle rejoint sur le terrain de la contestation citoyenne, les autres associations qui se sont engagées sur le sujet, parfois depuis plusieurs années comme la **FFMC**, pour les citoyens en moto, **40 Millions d'automobilistes**, parfois depuis peu comme la nouvelle association **UDELICIM**.

Sous couvert d'une législation européenne qu'ils ont contribué à élaborer, **les Pouvoirs publics sont en train de rompre le principe d'égalité** et de fraternité, constitutionnels de notre République, **en créant de fait artificiellement, pour la première fois en France, une discrimination sociale et financière pour conserver la liberté de circuler** dans le véhicule de votre choix et relatif à vos moyens financiers comme à vos contraintes.

Ces Pouvoirs publics rompent par là l'autre principe fondateur de notre démocratie, celui de la liberté des citoyens, sans pour autant démontrer ni garantir que la privation de ces libertés individuelles aura en contrepartie l'effet recherché sur la santé publique et la protection de l'environnement, mis en avant comme des justificatifs non discutables appuyés sur des données la plupart du temps biaisées et détournées de leur sens initial (cf. les 42000 décès par an liés à la pollution automobile cités par Mme Hidalgo à Paris).

Ils inversent ainsi les responsabilités en faisant peser sur les seuls citoyens ayant acheté légalement un produit automobile homologué, vendu par des constructeurs ou des commerçants ayant eu l'agrément des Pouvoirs Publics et parfois leur soutien financier, **les erreurs de jugements que les dits Pouvoirs publics ont pu commettre dans les choix politiques, sanitaires et environnementaux imposés aux citoyens.**

Ils n'offrent pas, dans le même temps où sont posées ces mesures liberticides, **les alternatives viables et indispensables en matière d'urbanisme, de déplacement collectif ou de modes alternatifs de déplacement**, pour permettre aux usagers pénalisés les plus modestes, de s'affranchir de l'usage d'un véhicule particulier pour répondre à leurs besoins privés comme professionnels. Conduire n'est pas toujours un plaisir choisi mais trop souvent une contrainte subie dans un territoire où l'emploi est très éloigné du foyer.

Ils mettent en péril les emplois des centaines de milliers de citoyens concernés en supprimant leur moyen de déplacement et parfois leur outil de travail, et en les contraignant à un renouvellement non désiré qui peut aggraver leurs difficultés financières personnelles.

Ils mettent en péril le secteur professionnel automobile lié aux véhicules d'occasion et aux véhicules anciens, composé d'industries, de sous-traitants, de commerçants, d'artisans, représentant un pôle économique majeur dans ce pays et des milliers d'emplois qu'on ne peut délocaliser.

Contre toute attente écologique, ils encouragent l'obsolescence d'un véhicule, alors que la construction d'un véhicule neuf et la mise au rebut d'un véhicule ancien, puis son recyclage aujourd'hui fort mal géré, pollueront toujours davantage que le seul usage d'un véhicule existant produit pour durer.

Face à toutes ces conséquences, la FFAC se veut écologiste et ouverte au débat, engagée dans le développement durable qui passe d'abord par des solutions réelles aux besoins complexes et différents de chacun, et non par des interdictions qui ne sont que l'aveu de l'échec des politiques urbanistiques successives qui cloisonnent et excluent, au lieu de réunir et d'apaiser les tensions entre citoyens.

Si aujourd'hui ces restrictions s'appliquent aux Parisiens ainsi qu'aux Franciliens concernés, demain elles s'étendront à plus d'un quart de la population française, notre objectif de défense est donc dès à présent d'envergure nationale.

Les événements à retenir :

- Le **dimanche 26 juin 10h00** : 13e Ronde des Bannies, 10h00, place Vauban, 75007 Paris en association avec l'UDELICIM
- Le **vendredi 1er juillet 8h00** : Vivre ensemble le respect strict des règles d'interdiction de circulation dans Paris avec vos véhicules d'avant 1997 et d'avant 1999 dès 8h00 sur la Place de la Concorde, Paris
- Le **dimanche 3 juillet** : Participation au salon Youngtimers, Paris-Le Bourget
- Le **vendredi 8 juillet 20h00** : "Nuit Deux roues" en soutien à la FFMC-PPC, Bastille, 75012 Paris